



Chouette chevêche

La Réserve des Hauts-Plateaux, unique par sa taille de 17000 hectares s'étend sur environ 8% du territoire du Parc naturel régional du Vercors. Comprise entre 1050 m et 2341m d'altitude (avec le Grand Veymont en point culminant), elle subit **des influences climatiques très contrastées**, à la charnière entre les Préalpes du nord et celles du sud. Le pastoralisme et la sylviculture ont évolué à travers les âges tout en façonnant les Hauts-Plateaux depuis la pré-histoire. Si **le pastoralisme** s'y pratique depuis plus de deux mille ans, d'autres activités s'y exercent : **la randonnée, la recherche scientifique, la chasse...**

Aujourd'hui marquée par **une alternance d'alpages et de forêts**, la Réserve possède la plus grande forêt de pins à crochets des alpes calcaires et une flore riche d'environ un millier d'espèces. La vie animale est discrète mais foisonnante. On peut observer la plupart des espèces montagnardes : marmotte, tétras-lyre, aigle royal, chamois... ainsi que des espèces plus rares comme le lagopède alpin, le lièvre variable, le loup, la chouette chevêche ou celle de Tengmalm. **Certaines espèces ont fait l'objet de réintroductions** comme le bouquetin des Alpes, le gypaète barbu, le vautour fauve ou la marmotte.



Troupeau autour de l'arbre de la plaine de Queyrie

Informations complémentaires :
www.parc-du-vercors.fr ou www.reserves-naturelles.org



Gypaète barbu juvénile

— Une gestion en partenariat —

- Le Parc naturel régional du Vercors, gestionnaire de la Réserve**, travaille en partenariat avec :
- Les services de l'État, **les DDT** (Direction départementale des Territoires) **et la DREAL Auvergne Rhône-Alpes** (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), appuient l'équipe technique de la Réserve.
 - **L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage** (ONCFS) avec l'ONF apportent leur contribution à la surveillance et aux suivis scientifiques.
 - **Les douze communes** dont une grande part du territoire est classée en Réserve.
 - Instance de concertation, **le Comité consultatif** regroupe les différents acteurs sous l'égide du Préfet : élus locaux, administrations, propriétaires, éleveurs, scientifiques, associations de protection de la nature, chasseurs, fédérations sportives...
 - **L'Office National des Forêt** gère, pour le compte de l'État et des communes, la majorité des forêts de la Réserve ainsi que la Réserve Biologique Intégrale (RBI).
 - **La Région Auvergne Rhône-Alpes** participe à certaines opérations.



Maquette Parc naturel régional du Vercors - R. Bruyère - avril 2017 / crédits photos : P.-E. Biron, G. Ruetsch, B. Cuerva, S. & M. Booth, F. Da Costa, R. Chevalier, S. De Danielli, M. Chabert, N. Romin - merci à eux



Réserve Naturelle
**HAUTS-PLATEAUX
DU VERCORS**



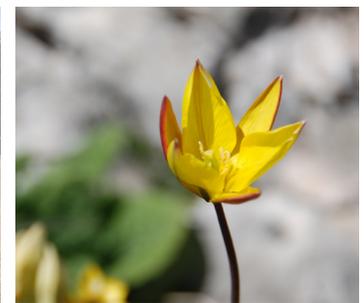
Les Réserves naturelles

Les Réserves naturelles sont avant tout des territoires protégés. **Créées à l'initiative de l'État** et placées sous son autorité, elles sont aujourd'hui pas loin de 350 **réparties sur toute la France**. Elles participent activement à la conservation du patrimoine naturel. **Classés "Réserve naturelle nationale", les Hauts-Plateaux du Vercors** répondent aux exigences de cette qualification **depuis le 27 février 1985**.

D'autres mesures de gestion existent sur ce territoire, notamment un **site Natura 2000** et une **Réserve Biologique Intégrale**.



La plaine de la Queyrie à l'automne



Tulipe sauvage



Le Mont Aiguille



Un garde de la Réserve



Les Hauts-Plateaux vus du nord du Glandasse

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS
Maison du Parc - 255, chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors

Téléphone :
04 76 94 38 26
Mél : reserve.naturelle@pnr-vercors.fr



Sauvage mais gérée

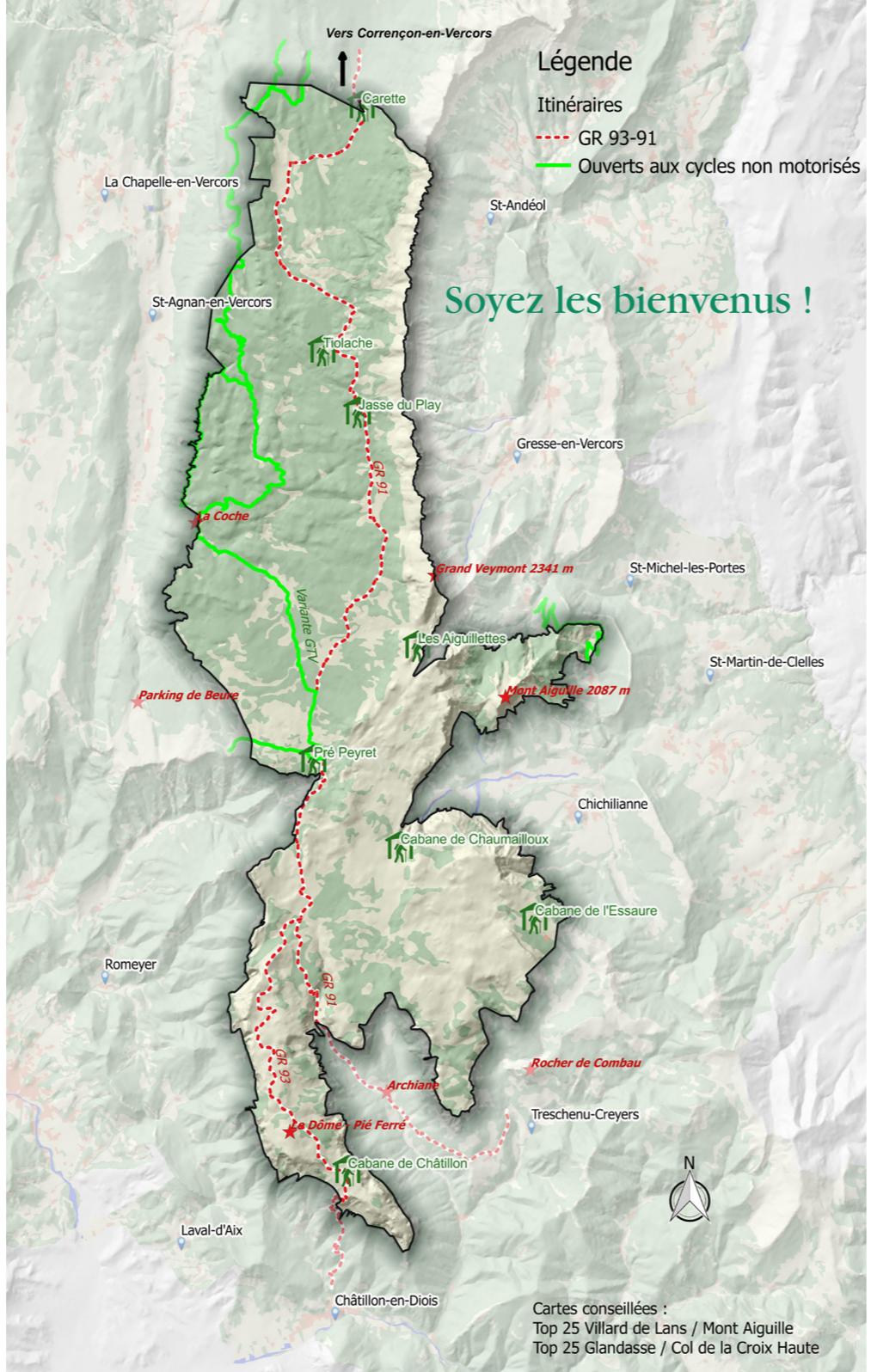
Bien que la Réserve conserve aujourd'hui un aspect sauvage, elle nécessite **une gestion quotidienne**, assurée par le Parc du Vercors. Des travaux sont régulièrement menés et visent notamment à **préserver la faune, la flore et le patrimoine bâti** ; à faciliter le travail des éleveurs et bergers, à capter certaines sources... Les gardes assurent les principales missions de la Réserve : scientifiques, d'accueil, d'information, d'éducation à l'environnement, et de police de la nature.

Un terrain d'étude

Parce que la Réserve bénéficie d'une situation géographique particulière et d'**une grande biodiversité**, elle remplit **une fonction de laboratoire scientifique**. Certaines espèces animales et végétales y sont minutieusement suivies, faisant régulièrement l'objet d'inventaires et d'études. D'autres recherches s'y déroulent : historiques ou géologiques. Des observatoires permettent de suivre sur le long terme les impacts de la fréquentation touristique et des changements climatiques sur la biodiversité.

Fréquentée par tous, préservée par chacun

Ouverte à tous, la Réserve nécessite d'être protégée, **respectée et placée sous la bienveillance de chaque visiteur**... L'aménagement volontairement faible et un balisage restreint demandent un certain engagement sur le terrain : l'utilisation de boussoles, de cartes ou de GPS est indispensable. Les conditions naturelles (relief karstique, changements brusques de la météo...) peuvent rapidement s'avérer dangereuses. N'hésitez pas contacter les accompagnateurs en montagne, formés et compétents.



Les Hauts-Plateaux et le Grand Veymont vue depuis le plateau de Beure

Quelques conseils

Avant chaque randonnée, **prévoyez des vêtements chauds et imperméables** ainsi qu'une réserve d'eau garantissant votre complète autonomie. Les sources sont souvent tarées, renseignez-vous sur **leur état** auprès du Parc du Vercors. Veillez à ce **que la faune ne soit pas dérangée par votre présence**. Observez-la à distance, surtout l'hiver, lorsque les ressources alimentaires sont limitées et les animaux affaiblis. **Respectez également le travail des bergers** en contournant les troupeaux : ne pénétrez pas dans les cabanes de bergers (espaces de vie privée), ni dans les parcs à brebis et gardez vos distances avec les chiens qui protègent les troupeaux des loups.



Cabane de Pré Peyret



Pulsatille de Haller



Pin à crochets



Tétrás-Lyre

Réglementation : mode d'emploi



Il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous. **Participez à la protection des Hauts-Plateaux du Vercors en respectant la réglementation.**



La pratique du VTT est limitée à quelques itinéraires (voir carte ci-contre). **Les bivouacs sont autorisés de 17h à 9h.**



Sont interdits principalement : le décollage et le survol à moins de 300 m, la cueillette, les feux, l'abandon des déchets et la présence de chiens même tenus en laisse (exceptions faites des chiens de travail et de protection des troupeaux, les chiens de chasse en période autorisée et ceux utiles aux suivis scientifiques)...

Cartes conseillées :
Top 25 Villard de Lans / Mont Aiguille
Top 25 Glandasse / Col de la Croix Haute